

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Au cours de la séance du Conseil général du 20 mars 2018, au nom du groupe VT ensemble, Monsieur le conseiller général Jean-Baptiste Maître a déposé un postulat intitulé "A la crèche aussi pendant les vacances".

Le comité de direction de la crèche a étudié cette possibilité et a fait les constats suivants concernant la première partie du postulat qui consiste à supprimer la fermeture estivale. Je précise que ces réflexions ont été partagées et avalisées par le Conseil communal :

- La maison de l'enfance compte une quinzaine d'employée ce qui signifie que l'ouverture en été génèrerait environ 10 semaines de vacances à rattraper sur l'année.
- Jusqu'à maintenant, il y a eu très peu de demandes des parents et jamais personne ne s'est trouvé dans une situation sans autre solution.
- La pression d'optima a fortement réduit la marge de manœuvre financière des crèches, ce qui rend d'autant plus difficile une extension de l'accueil pendant les vacances.
- Porrentruy ouvrira cet été, sur les 450 enfants que compte l'institution, il n'y en a que 66 d'inscrits, ce qui représente 15%, ce n'est rien du tout. Imaginez pour une petite institution comme la nôtre, le déficit que ça engendrerait
- Il est déjà prévu d'ouvrir la deuxième semaine entre Noël et Nouvel-an si cette semaine compte au minimum 3 jours ouvrables.
- D'ailleurs à Delémont, pendant le déménagement, la fermeture a beaucoup fait parler pour une seule famille qui a été embêtée. Finalement une éducatrice a été « louée » et s'est rendue directement au domicile de la famille.

➤ En ce qui concerne la deuxième partie (placement temporaire dans une autre institution) :

- Porrentruy et Courgenay ont testé la fermeture en alternance et ça a été un échec (2 Porrentruy sont allés à Courgenay et personne dans l'autre sens). D'ailleurs depuis cette année, Courgenay fermera aussi en été.
- La directrice nous rend également attentif qu'au niveau pédagogique, pour les petits, l'adaptation est souvent difficile et surtout essentielle. Il est donc recommandé d'éviter de les changer de structure.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal n'est pas favorable avec ce postulat. Cependant, il va de soi que nous restons attentifs et discuterons d'une collaboration avec la maison de l'enfance de Delémont si celle-ci devait à l'avenir ouvrir pendant les vacances.

Je vous remercie de votre attention.